PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

du 24 avril 2026

Le conseil convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni le vendredi 24 avril 2026 à 20h30 en la salle du conseil de la mairie de Fresnoy-la-Rivière.

Présents : Mesdames Fanny BEDOS-AURIVEL, Annie ESKENAZI, Elodie JOUADE, Maëva LEJUSTE, Lucie MATHON, Caroline ROUTHIER ; Messieurs Sébastien CLAEYS, Nicolas CUNIN, Germain LESUEUR, Laurent LOUIS, Giovanni MATHON, Arnaud MICHEL, Denis THEVENET.
Absents : Madame Carole FAY ayant donné pouvoir à Madame Lucie MATHON ; Madame Françoise GALLET.

Conseillers en exercice : 15, Quorum : 8 , Présents : 13 , Votants : 14.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h37 par Madame Elodie Jouadé, le maire.

L'assemblée désigne comme secrétaire : M. Arnaud MICHEL .

1) Approbation de la réunion du 13 mars 2026 et du 20 mars 2026

Le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.
Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2) Vote des taxes locales 2026

Madame le Maire présente aux conseillers les taux des taxes directes locales et propose de conserver les taux 2025 décomposés comme suit : :

	TAUX 2025	Proposition taux 2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	54.73 %	**54.73 %**
Taxe foncière non bâties (TFNB)	46.14 %	**46.14 %**
Taxe d'habitation (TH)	20.15 %	**20.15 %**

Après débat, le conseil municipal, par 14 voix POUR,
accepte les taux des taxes locales 2026 tels que définis ci-dessus.

3) Budget primitif 2026 - Budget communal

Madame le Maire présente aux conseillers le budget communal 2026, se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

011	Charges à caractère général	169 295.88
012	Charges de personnel	130 990.00
014	Atténuation de produits	40 795.00
65	Autres charges gestion courante	215 663.56
66	Charges financières	5 556.85
681	Dotations amortissements, dépréciations	23.00
681042	Dotations aux amortissements	14 266.43
	TOTAL	**576 590.72**

Recettes

002	Résultat reporté	82 556.72
70	Produit des services	1 070.00
73	Impôts et taxes	391 150.00
74	Dotations et participations	101 614.00
75	Autres produits de gestion courante	200.00
	TOTAL	**576 590.72**

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

INVESTISSEMENT

Dépenses

1641	Emprunt en euros	8 060.71
2116	Cimetières	48 000.00
2131	Bâtiments publics	162 419.86
21538	Autres réseaux	1 500.00
2156	Matériel outillage d'incendie	2 000.00
2158	Autres installa° matériel outillage	3 000.00
	TOTAL	**224 980.57**

Recettes

001	Solde d'exécution reporté	17 137.14
2804182	Infrastructure d'intérêt national	7 933.43
280415342	Bâtiments et installations	6 333.00
10	Dotations fonds divers réserves	47 977.00
13	Subventions d'investissement	145 600.00
	TOTAL	**224 980.57**

Le budget primitif qui peut être modifié au besoin tout au long de l'année par décision modificative budgétaire, détaillé par chapitre, est mis au vote des conseillers.

Après débat, le conseil municipal, par 14 voix POUR,
approuve le budget primitif 2026 du budget communal tel que présenté ci-dessus.

4) Délégation au maire pour effectuer des virements entre chapitres hors chapitre « Dépenses de personnel »

Madame le Maire apporte les précisions suivantes sur l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée par la Commune depuis le 01/01/2024 :

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires et plus de souplesse budgétaire.

Ainsi, une faculté est donnée au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée, au plus proche conseil suivant cette décision.

Ceci étant exposé, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Article 1 : autoriser Madame le Maire à procéder sur chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de ***7.5*** % des dépenses réelles de chaque section.

Article 2 : d'appliquer le principe de fongibilité des crédits sur le budget de la Commune.

5) Participations du budget communal

- **Participation Budget annexe assainissement 2026**

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que des crédits du budget communal sont nécessaires pour l'équilibre du budget annexe assainissement.
Elle propose une participation d'un montant de 77 679.16 € du budget de la commune sur le budget annexe assainissement pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix POUR,
accepte la participation communale d'un montant de 77 679.16 € sur le compte 65736221 vers le *budget annexe assainissement pour l'exercice 2026.*

- **Participation SIVOS 2026**

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commune doit une participation pour le fonctionnement du SIVOS proratisée au nombre d'enfants scolarisés au sein de cette structure à vocation scolaire. Il fait part que cette participation pour le regroupement scolaire s'élève à 82 000 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

- accepte la participation d'un montant à hauteur de 82 000.00 € pour le SIVOS de Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Russy-Bémont
- inscrit les crédits sur le compte 65568 du budget communal 2026.

6) Budget primitif 2026 - Budget annexe assainissement

Madame le Maire présente aux conseillers le budget annexe assainissement 2026, se présentant comme suit :

EXPLOITATION

Dépenses

011	Charges à caractère général	19 281.65
66	Charges financières	34 371.32
67	Charges exceptionnelles	75 073.84
68	Dotations aux dépréciations	174.66
023	Virement à la section d'investissement	108 213.32
042	Opérations d'ordre entre section	32 821.00
	TOTAL	**269 935.79**

Recettes

70	Ventes prod fab, prest serv., mar	150 541.54
77	Produits exceptionnels	77 679.16
042	Opérations d'ordre entre section	32 821.00
773	Annulation sur exercice antérieur	8 894.09
	TOTAL	**269 935.79**

INVESTISSEMENT

Dépenses

001	Solde d'exécution reporté	104 501.83
16	Emprunts et dettes assimilées	84 595.24
040	Opérations d'ordre entre section	32 821.00
	TOTAL	**221 918.07**

Recettes

1068	Dotations Fonds divers réserves	80 883.75
021	Virement de la section de fonctionnement	108 213.32
040	Opérations d'ordre entre section	32 821.00
	TOTAL	**221 918.07**

Le budget primitif qui peut être modifié au besoin tout au long de l'année par décision modificative budgétaire, détaillé par chapitre, est mis au vote des conseillers.

Après débat, le conseil municipal, par 14 voix POUR, approuve le budget primitif 2026 du budget annexe assainissement tel que présenté ci-dessus.

7) Aide sociale

Madame le Maire propose de mettre en place un dispositif d'aides sociales à caractère exceptionnel et d'urgence destiné à répondre à des situations sociales critiques ponctuelles rencontrées par des administrés résidant sur la commune ; les conditions générales d'attribution de ces aides, dans le respect du secret de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel seraient définies par la commission des affaires sociales au sein du conseil municipal, pour émettre un avis sur les demandes d'aide d'urgence.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le projet de la mise en place d'un dispositif d'aides sociales après consultation de la commission des affaires sociales qui doit définir les conditions d'attribution de ces aides et fixer le montant maximum de l'aide individuelle.

8) Epicerie Solidaire de la Vallée de l'Automne

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux un soutien à l'association EPSOVAL dans la continuité de ses activités pour l'épicerie sociale. La commune de Fresnoy-la-Rivière peut s'engager à lui verser une contribution forfaitaire de 1,20 € minimum par habitant pour l'année 2026 correspondant à la somme de 804.00 €.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux la possibilité de signer une convention de partenariat avec l'association EPSOVAL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,
- accepte l'attribution d'une subvention d'un montant de 804.00 € à l'association EPSOVAL pour l'année 2026,
- autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association EPSOVAL,
- inscrit la dépense sur le compte 64758 du budget communal 2026.

9) Désignation des délégués et suppléants au conseil SAGEBA

Le conseil municipal,

Considérant l'adhésion de la commune au Syndicat d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau du Bassin d'Automne ;

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des conseillers municipaux, de procéder à la désignation de nouveaux délégués afin de représenter la commune au sein du SAGEBA ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de la commune de Fresnoy-la-Rivière ainsi désignés débute à la date d'installation du conseil municipal ;

Vu les dispositions du code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité, sont désignés délégués du SAGEBA :

- **compétence GEMA pour la Communauté de Communes**

Délégué Titulaire : Mme Elodie JOUADE
Délégué Suppléant : M. Sébastien CLAEYS

- **compétence SAGE pour les communes**

Délégué Titulaire : M. Nicolas CUNIN
Délégué Suppléant : Mme Fanny BEDOS-AURIVEL

10) Désignation des représentants de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO)

Madame le Maire expose que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE. A ce titre, elle est représentée aux assemblées générale d'INGE'OISE.

Vu :
- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
- les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration ;
- la participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale ;
- le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales ;

Considérant :
- que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026 ;
- qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société ;

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

- que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Article 1 – Désignation du représentant titulaire
Est désignée en qualité de représentant titulaire de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

- Mme Elodie JOUADE, Maire

Article 2 – Désignation du représentant suppléant
Est désigné en qualité de représentant suppléant de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

- M. Arnaud MICHEL.

Le représentant suppléant est appelé à siéger en cas d'empêchement de la représentante titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

Article 3 – Habilitation à faire acte de candidature au poste d'administrateur
Le représentant désigné à l'article 1 est expressément habilité à faire acte de candidature, le cas échéant, aux fonctions d'administrateur de la Société Publique Locale INGE'OISE, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables.

Article 4 – Durée du mandat
Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

Article 5 – Exécution
Madame le Maire, est chargée de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale INGE'OISE.

11) Délégation au Maire pour la commande publique

Vu :

- l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés passés suivant la procédure adaptée ;
- les articles L2122-21-6° et L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR,

Donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal des marchés passés au titre de la délégation reçue, dans le respect des crédits ouverts au budget.

12) Désignation du correspondant Défense

Madame le Maire explique au conseil municipal, que le correspondant Défense a vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de notre commune, notamment si elle est située dans un département à faible empreinte militaire.

Est nommée correspondant Défense : Mme Carole Fay, 1er adjoint

13) Avenant au contrat de l'agent d'entretien

Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le temps de travail de l'agent d'entretien qui effectue le ménage dans les locaux de la mairie (entrée de la mairie, bureau du secrétariat, bureau du maire, salle du conseil, salle des associations et cuisine) à raison de 45 minutes par semaine (le mercredi matin) pour nettoyer en supplément :

- L'escalier de la bibliothèque
- Le sanitaire
- Les deux salles de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- *Autorise le maire à augmenter les heures de travail du contrat de l'agent d'entretien pour porter à 3.75e/35 le nombre d'heures de travail hebdomadaire,*
- *Prévoit d'inscrire au budget communal de l'exercice 2026 les crédits nécessaires au chapitre 012.*

14) Devis défibrillateur :

Madame le Maire informe le conseil de sa volonté de remplacer le défibrillateur de la commune. Elle fait part que le matériel actuel installé depuis de nombreuses années dans la salle des associations est devenu obsolète. Le nouvel équipement pourrait être posé devant la mairie afin d'en garantir l'accès à tous.

Madame le Maire fait part que la CCPV propose aux collectivités une mutualisation par un prestataire qui réalise la pose et la maintenance pour l'entretien de ce matériel. Par ailleurs, la mairie a également reçu un devis d'une entreprise locale qui, après étude, apparaît plus adapté aux besoins de la collectivité.

La commission communale de sécurité a pris connaissance au préalable de ces deux propositions comprenant la fourniture d'un défibrillateur, du coffret mural, du kit premier secours et la signalisation (le raccordement à l'électricité restant à la charge de la collectivité) :

- D-SECURITE GROUPE GLOBAL SERVICE pour un montant total de 1 110.50 € HT
- PDV FORMATION CONSEIL ET EXPERTISE d'un montant de 1 765.80 € HT.

Madame le Maire soumet ces devis au conseil municipal, qui est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- *accepte l'acquisition d'un défibrillateur auprès de la société PDV FORMATION considérant la proximité de la société qui est située à Feigneux et qui n'utilise que des produits de fabrication française,*
- *autorise Madame le Maire à signer le devis d'un montant de 1 765.80 € HT (2 118.96 € TTC),*
- *inscrit la dépense sur le budget communal 2026.*

15) Inscription au concours « Villes et Villages Fleuris de l'Oise » :

Madame le Maire explique que les inscriptions pour le concours « Villes et Villages Fleuris » de l'Oise sont possibles :

- Du 15 avril au 15 mai 2026 : inscription au prix des communes (espace publics),
- Du 15 avril au 31 août 2026 : inscription aux prix des maisons fleuries, mairies fleuries, petit patrimoine fleuri.

Elle propose de renouveler la participation de la commune à ce concours qui met en valeur le cadre verdoyant de son environnement qu'il est souhaitable de préserver et de valoriser.

16) Subvention aux associations 2026

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Madame le Maire présente au conseil municipal la répartition des subventions à attribuer aux associations de la commune selon les dossiers de demande de subvention sollicitées pour l'année 2026.

Elle précise que beaucoup de demandes ont été formulées et que, pour des raisons budgétaires, toutes ne pourront obtenir satisfaction.
Elle fait part également que le Comité des Fêtes ne sollicite pas de subvention et qu'en contrepartie, la mairie prend en charge le financement des branchements électriques lors des manifestations organisées par l'association sur la commune. Ainsi que l'association des parents d'élèves APERFF qui ne demande pas pour cette année de subvention, et que la mairie prend toujours en charge l'impression des flyers à distribuer dans le village.

Après en avoir délibéré,

Au vu des dossiers adressés en mairie qui comportent toutes les informations sur chaque association,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- *Décide d'attribuer une subvention aux associations selon la répartition suivante :*
 - **ASCVA** (association Sportive et Culturelle du Val d'Automne) : 20 €/adhérent.....280€
 - **BIBLIOTHEQUE :**.....800€
 - **AUTOMNE-VILLAGES :**.....600€
 - **SOLEIL D'AUTOMNE :**.....470€
 - **Association de Pêche « Carpe du Valois » :** 350€
 - **RVM 93.7 (Radio Valois Multien) :** 50€
 - **ENVOL**100€
 - **CATS IN THE AIR :**.....100€

Soit un total de 2 750.00 € dont les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget 2026.

17) Ancien mobilier scolaire

Madame le Maire fait part aux conseillers que du mobilier scolaire est stocké depuis de nombreuses années dans les locaux de la mairie (cave et grenier). Il s'agit d'anciennes chaises et tables qui ne correspondent plus aux attentes actuelles. Ce mobilier usagé et abimé, n'aura plus d'utilité à l'école.
Elle propose de céder gracieusement ce matériel au Comité des Fêtes pour que le CMJ le mette en vente à l'occasion de la brocante, afin de récolter des fonds pour l'achat de décorations de Noël.

18) Questions diverses :

- Livres dans les abris bus : tri à effectuer puis un nettoyage régulier. Voir pour règlementer les dépôts.
- Chemins ruraux : l'association « Chemins Ruraux des Hauts de France » peut apporter une aide à la gestion et la préservation des chemins comprise dans l'adhésion à l'association. Elle propose également une étude de recensement des chemins sur le territoire communal moyennant un tarif forfaitaire.
- Entretien des chemins et petits patrimoines : Il est suggéré de faire appel à une entreprise spécialisée et adaptée pour l'élagage des chemins et l'entretien des saignées aux alentours du village.
- Demande de reprise de tombe dans le cimetière par des personnes non domiciliées sur la commune : les conseillers sont d'accord sur le principe si un lien direct est établi avec des familles du village.
- Mur du cimetière : des pierres de couronnement, détériorées par le lierre envahissant, se détachent au risque d'abimer les monuments funéraires. La réfection d'une partie du mur est envisagée pour remédier à cette chute de pierres.
- Présentation d'une étude de projet d'un cabanon à cookies : installation non conseillée et concept non adapté sur la commune.

- Aménagement d'un espace technique pour les agents communaux : projet à approfondir sur la parcelle située derrière la mairie afin d'éviter le passage des agents et des véhicules communaux dans la cour de l'école.
- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs - proposition de noms supplémentaires : Mme Maëva LEJUSTE, M. Alain BEDOS-AURIVEL, M. Claude LASSALLE, M. François BOURDON.
- Demande d'un administré pour déplacer un panneau lié à la signalisation des chicanes : déplacement difficile à réaliser compte-tenu des distances à respecter face à l'obstacle.
- Rue du Calvaire : les eaux pluviales ravinent les cailloux mis devant la propriété située en bas de la rue. Il est proposé de prévoir un caniveau afin de canaliser l'eau.
- Présentation du projet de travaux à réaliser par le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts de France pour le creusement de mares sur les deux parcelles que la commune a récemment revendues à l'Etat.
- La Course de Côte est organisée les 11 et 12 juillet 2026.
- La cérémonie commémorative du 8 Mai prévue le 08/05/2026 à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h07.

Le secrétaire de séance,

M. Arnaud MICHEL

Le Maire,

Mme Elodie Jouadé

